



Baccalauréat professionnel

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



 **APPRENTISSAGE**
 **PAYSAGE**
 **Bac pro AP**

Voie de formation : apprentissage

Nature : formation diplômante

Niveau : 4

Durée : 3 ans (5460 heures) - de septembre à juin*

**Durée modulable en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme participe à l'organisation et à la réalisation de chantiers paysagers : il assure des travaux de création, d'aménagement ou encore d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins.

Il intervient sur le végétal pour la plantation, la taille, la tonte et réalise d'autres travaux de maçonnerie, installation et maintenance d'équipements et infrastructures. Il utilise pour cela du matériel, dont il assure la maintenance de premier niveau.

Il effectue toute tâche dans le respect de l'environnement et selon les normes et règles de sécurité en vigueur.

Il peut diriger une équipe et est en mesure de communiquer avec les clients, les fournisseurs et les différents acteurs du secteur paysager.

CONDITIONS D'ADMISSION

-  Avoir entre 16 et 29 ans révolus*
-  Avoir suivi au minimum la classe de 3^e pour les candidats âgés de moins de 16 ans
-  Avoir signé un contrat d'apprentissage
-  Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

**Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général

-  MG 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
-  MG 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
-  MG 3 : Développer son identité culturelle
-  MG 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

-  MP 1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
-  MP 2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
-  MP 3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
-  MP 4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
-  MP 5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

Module d'adaptation professionnelle

-  MAP : Conception et réalisation d'un jardin éphémère

RYTHME DE LA FORMATION

	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE
Centre de formation	17 semaines (595 heures)	20 semaines (700 heures)	20 semaines (700 heures)
Milieu professionnel	35 semaines (1225 heures) dont 5 de congés payés	32 semaines (1120 heures) dont 5 de congés payés	32 semaines (1120 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen de 2 semaines en formation et 2 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

LES + DE LA FORMATION



-  Individualisation du parcours de formation selon le profil du candidat
-  Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
-  Prêt d'un ordinateur portable pendant toute la durée de la formation au Cfa
-  Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
-  Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
-  Préparation et passage du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
-  Séances de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
-  Possibilité de stages à l'étranger



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsables de la formation

Thibaut DINSENMEYER

Mél : thibaut.dinsensmeyer@educagri.fr

Stéphanie FLEURENCE

Mél : stephanie.fleurence@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

90 %

Insertion professionnelle à 6 mois

53 %

Rupture des contrats d'apprentissage

25 %

Poursuite d'études

43 %

Interruption en cours de formation

48 %

Satisfaction des apprenants



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées par des contrôles en cours de formation (CCF) et des épreuves nationales terminales (EPT).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Arboretum
- Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- Logiciels professionnels
- Centre de documentation et d'information
- Centre de ressources
- Salles informatiques
- Amphithéâtre
- Salles d'éducation socio-culturelle pour les pratiques artistiques
- Équipements sportifs (gymnase, terrains, salles spécialisées)
- Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties et voyages pédagogiques
- Interventions de professionnels

FRAIS DE FORMATION

- Aucun frais de formation
- Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €*
**Tarifs revalorisés chaque année*

FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Jardinier paysagiste
- Ouvrier paysagiste qualifié
- Technicien espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Entrepreneur de travaux paysagers

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans une entreprise de travaux paysagers, dont il peut être responsable, ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal, ou encore d'un golf.

POURSUITES DE FORMATION

Le Bac pro AP a pour premier objectif l'insertion professionnelle, mais une poursuite d'études est envisageable en brevet de technicien supérieur (BTS). La formation peut être complétée par un brevet professionnel (BP), un certificat de spécialisation (CS) ou par un autre baccalauréat professionnel du secteur.

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- Bac pro Agroéquipement ●
- BP Conducteur de Machines Agricoles ●●
- CS Arboriste Élagueur ●●
- CS Constructions Paysagères ●●
- B TSA Aménagements Paysagers ●●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP : 38857 (enregistré 24/08/2018)

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 16 avril 2024

*Données 2023 (plus de détails sur www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul et sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)

